

La Présidente

Direction Traitements et Développement

Varilhes, le 26 septembre 2019

Affaire suivie par : Sylvie MAGISTRALI / Loïc BOULBES

Madame La Préfète
Préfecture de l'Ariège
2, rue de la Préfecture Préfet Claude Erignac
09000 FOIX

Objet : Demande de la DREAL - Compléments d'information concernant
l'autorisation environnementale d'extension des capacités d'accueil
annuelles de l'ISDND de Berbiac sur la commune de Manses.

Madame la Préfète,

À la suite du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet d'extension des capacités annuelles de l'installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Manses, celui-ci a fait l'objet d'une phase d'examen conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.


En date du 3 juillet 2019, la mission régionale d'autorité environnementale a été saisie par la préfecture d'Ariège pour avis sur le projet d'extension des capacités d'accueil annuelles d'une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) sur le territoire de la commune de Manses (09).

Vous trouverez, ci-joint, les éléments en réponse à l'avis émis le 02 septembre 2019 par la Mission régionale d'autorité environnementale.

Mes services restent à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires,

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.




La Présidente,

Florence ROUCH